

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 17 décembre 2009.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/09/13/10/MB.-

ORDRE DU JOUR :

10. Sanctions ONEM – Proposition de motion – Approbation.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François,
ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;
MM. MAIRESSE Marceau, OTLET Paul MONTERO REDONDO José-Manuel,
Mmes DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine,
MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA Gerardo, Mme
VANDENBRANDE Claudette, MM. STAQUET Frédéric, HOFF Jean-Marie,
BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux et M. BURION Michel,
Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Attendu que la crise socioéconomique a notamment pour conséquence
d'augmenter le nombre de personnes qui s'adressent aux Cpas dont un
nombre croissant de chômeurs suspendus ou exclus par l'ONEM ;

Attendu que nous constatons une diminution de l'offre de l'emploi et que ce
contexte ne permet pas aux institutions ad hoc de proposer des perspectives
d'emploi en suffisance ;

Attendu que dans la situation de crise que nous connaissons, le plan
d'accompagnement des chômeurs doit être amélioré afin d'éviter la
conséquence de voir un nombre d'exclusions sans cesse croissant ;

Attendu que ces exclusions de l'ONEM aboutissent, dans 38% des cas, en une
prise en charge par le CPAS en manque de moyens financiers et humains;

Attendu que ce transfert de charges du Fédéral cers les Cpas grève le budget
de ces derniers et donc de leur commune, ce qui entraîne une mise à mal de
leur politique générale ;

Attendu que pour les suspensions temporaires, quand bien même seraient-
elles légitimes et justifiées, les Cpas sont dans la presque impossibilité de
mener sur une si courte période, un véritable accompagnement social, et donc
que la suspension/sanction est presque sans effet pédagogique sur la
personne suspendue ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

DECIDE à l'unanimité ;

Article 1^{er} :

D'approuver la proposition de motion reproduite ci-dessous ;

Article 2 :

De transmettre une expédition conforme de la présente délibération à l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

MOTION

Le conseil communal demande :

- au **Gouvernement fédéral** de revoir son plan d'accompagnement des chômeurs et de prévoir, dans l'attente de solutions structurelles, des financements pour toutes les personnes qui se trouveraient à charge des Cpas actuellement. Pour l'avenir, nous demandons au gouvernement de repenser le système des sanctions/suspensions afin qu'il n'y ait plus de transfert de charge vers les Cpas. Si sanction il doit y avoir, celle-ci doit se faire au sein de l'ONEM (à l'exception des sanctions définitives lorsqu'elles sont justifiées) ;
- au **Gouvernement régional** qu'il évalue de manière qualitative le plan d'accompagnement des chômeurs dans le cadre des missions du Forem et ce afin d'assurer un accompagnement individualisé de qualité ;
- en outre, nous demandons qu'une **conférence interministérielle** soit organisée dans les plus brefs délais afin de mettre autour de la table de l'ensemble des ministres concernés ;
- aux **Autorités fédérales et régionales**, en synergie avec les autorités locales, d'unir leurs forces pour favoriser la création d'emplois durables, qui répondent à de véritables besoins insuffisamment couverts par notre société ;
- à ce que les mesures de l'accompagnement et de la formation des jeunes, des demandeurs d'emplois et des travailleurs soient assorties de mises en contact avec le monde du travail ;
- l'adaptation rapide du Plan fédéral d'accompagnement des demandeurs d'emploi, en particulier pour ce qui concerne la clarification de la répartition des rôles des acteurs régionaux et fédéraux, l'accompagnement spécifique pour les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi et le renforcement des volets « formation » et « accompagnement » qui sont du ressort du niveau régional, notamment en tenant compte de l'état du marché du travail.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,